

 **BREAK
BREAK...**

Lyon, le 03 juin 2024

LFLL

PROTOCOLE 2024-2027: LA MODERNISATION SELON LA DSNA

Le Sas unique à l'entrée du BT sera installé cet été à Lyon. Il fait suite à une seconde recommandation sûreté de la préfecture qui requiert l'unicité de passage et un badgeage biométrique entrée et sortie afin de connaître les personnes présentes dans les bâtiments en cas d'intrusion malveillante. L'empressement de l'encadrement pour répondre aux demandes de la préfecture n'a pas surpris grand monde puisque **l'autre objectif interne à la DSNA, faisant suite aux recommandations du BEA, est de tracer et compter toutes nos heures sur position et sur notre lieu de travail**.

Une seconde pointeuse sur position est prévue à l'horizon 2026 avec la systématisation et l'automatisation des contrôles à travers un logiciel. **Officiellement, ce dispositif ne fait pas partie du protocole mais il a bien été négocié dans ce cadre** et sera l'outil parfait pour atteindre les gains de productivité ciblés par l'administration. Et les contreparties annoncées sont bien faibles par rapport aux possibilités offertes avec ce dispositif. En effet, chaque minute non utilisée pourra être analysée individuellement afin d'être ensuite exploitée. On est au-delà de la stricte vérification des 200 heures de contrôle.



My DSNA ACTUS

Montées décalées et départs anticipés: Les chefs de tour devenus de simples exécutants seront comptables auprès du chef de service de leur gestion opérationnelle des effectifs.

Ces décisions sont très cadrées dans le futur arrêté contrôle. **Elles seront consignées individuellement et analysées en CSA chaque année afin de réévaluer les amplitudes horaires des vacations.** Ce qui entraînera la baisse des JRH et des effectifs.

La gestion de la salle par le CDT est donc remise en cause et placée sous la tutelle du manager hors salle qui pourra compter sur un dispositif de double pointeuse pour remplir ses objectifs de performance à nos dépens et **ainsi toucher un bonus annuel substantiel "lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir" créé spécialement dans le dernier protocole.**

Incapable d'assurer la transformation technologique des approches, la DSNA invente une autre voie de modernisation en se dotant d'un double dispositif de surveillance pour chercher de la productivité sur le dos des ICNA. L'accord qui vient d'être signé risque de dégrader durablement nos conditions de travail. Mais l'UNSA-ICNA non signataire du protocole ne se résignera pas et portera la voix de ceux et celles pour qui le maintien des conditions de travail n'est pas négociable.